



DEVELOPMENT COMMITTEE  
(Joint Ministerial Committee  
of the  
Boards of Governors of the Bank and the Fund  
On the  
Transfer of Real Resources to Developing Countries)



**POUR USAGE OFFICIEL**

**DC/2000-04**

**Le 24 mars 2000**

**PETITS ÉTATS : RELEVER LES DÉFIS DE L'ÉCONOMIE MONDIALE**

Rapport du Groupe d'intervention conjoint du Secrétariat  
du Commonwealth et de la Banque mondiale pour les petits États

**RÉSUMÉ ANALYTIQUE**

Vous trouverez ci-joint, pour la réunion du Comité du développement du 17 avril 2000, le Résumé analytique du rapport du Groupe d'intervention conjoint du Secrétariat du Commonwealth et de la Banque mondiale pour les petits États, qui doit être étudié lors de l'examen du point 2.A de l'ordre du jour provisoire. Les ministres sont invités à faire part de leurs observations sur ce thème dans les déclarations qu'ils auront préparées.

\* \* \*

**Le présent document faisant l'objet d'une diffusion restreinte, il est demandé à ses destinataires de respecter son caractère confidentiel et de s'abstenir de le reproduire ou de le citer.**

**PETITS ÉTATS : RELEVER LES DÉFIS  
DE L'ÉCONOMIE MONDIALE**

**Rapport du Groupe d'intervention conjoint du Secrétariat  
*du Commonwealth et de la Banque mondiale pour les petits États***

**Résumé analytique**

**24 mars 2000**

## **PETITS ÉTATS : RELEVER LES DÉFIS DE L'ÉCONOMIE MONDIALE**

### **Rapport du Groupe d'intervention conjoint du Secrétariat du Commonwealth et de la Banque mondiale pour les petits États**

#### **Résumé analytique**

1. Le rapport du Groupe d'intervention conjoint du Secrétariat du Commonwealth et de la Banque mondiale définit le cadre d'analyse des problèmes de développement propres aux petits États. Chaque petit État est unique et doit envisager son développement dans le cadre de ses caractéristiques culturelles, historiques et sociales. Il existe, certes, des différences entre régions. Mais la plupart des petits États ont en commun un certain nombre de caractéristiques. Une aide plus efficace à ces pays passe par une meilleure compréhension de ces caractéristiques et des problèmes de développement particuliers qu'elles posent. Le rapport présente une série de mesures de politique économique que les petits États et la communauté internationale pourraient prendre ensemble pour s'attaquer au problème. Le rapport fait également la synthèse de programmes (« cadres ») de travail portant plus précisément sur les questions intéressant les petits États qui ont été préparés et soumis au Groupe d'intervention par un certain nombre d'institutions multilatérales, dont la Banque mondiale et le Secrétariat du Commonwealth.

2. Si l'on considère l'ensemble des pays en développement souverains de la planète qui comptent moins de 1,5 millions d'habitants, 41 sont membres de la Banque mondiale, plus de 30 peuvent bénéficier de prêts du Groupe de la Banque et 29 sont membres du Commonwealth. On constate des écarts importants entre les niveaux de revenu et les stades de développement de ces États, certains pays africains comme la Guinée-Bissau (avec un PNB par habitant de 160 dollars) étant très pauvres, tandis que d'autres comme Brunei, Chypre, Malte et le Qatar (avec un PNB par habitant de plus de 9 000 dollars) sont prospères. Le seuil de 1,5 millions d'habitants ne revêt pas de signification particulière, mais constitue simplement un point de référence. On ne saurait définir de mesure universelle et le Groupe d'intervention ne recommande pas la création d'une catégorie spéciale de petits États. La notion de taille doit être considérée comme étant relative, certains États relativement grands présentant tout ou partie des mêmes caractéristiques.

#### **Travaux et consultations du Groupe d'intervention**

Le rapport d'activité du Groupe d'intervention a été diffusé en octobre 1999. Ce document indiquait les travaux à effectuer pour établir un rapport définitif. Le rapport d'activité examiné en novembre 1999 a été bien accueilli par le Groupe ministériel du Commonwealth pour les petits États et par les chefs de gouvernement du Commonwealth. Il a également été largement distribué, pour commentaires, aux petits États et aux institutions de développement, et diffusé par voie électronique.

Dans le cadre de ces consultations, le Groupe d'intervention a reçu de nombreux commentaires des organisations multilatérales et des petits États, notamment une longue note écrite du Secrétariat du CARICOM. Le Groupe s'est inspiré de ces commentaires pour terminer ses travaux. Au dernier stade de ces travaux, il a plus particulièrement été guidé par les débats qui se sont déroulés lors de la grande conférence internationale organisée à Londres, les 17 et 18 février dernier, par la Banque mondiale et le Secrétariat du Commonwealth. Cette conférence portait sur les quatre points cités dans le rapport d'activité comme devant faire l'objet d'un examen plus approfondi : l'instabilité du revenu et la vulnérabilité, notamment aux catastrophes naturelles ; le renforcement des capacités ; l'adaptation à l'évolution du régime des échanges internationaux ; et les nouvelles opportunités et nouveaux défis de la mondialisation. Le rapport final du Groupe d'intervention s'inspire largement des débats et des conclusions de cette conférence.

*En quoi les petits États sont-ils différents ? Les problèmes de développement qui leur sont propres*

3. Le rapport conclut que les petits États en développement ont en commun un certain nombre de caractéristiques qui posent des problèmes de développement particuliers. Ils sont particulièrement vulnérables aux événements extérieurs, notamment aux catastrophes naturelles, qui déstabilisent fortement le revenu national ; beaucoup traversent actuellement une période d'incertitudes et de difficultés économiques dues à l'évolution du régime commercial international ; et ils sont handicapés par le manque de capacités, tant dans le secteur public que dans le secteur privé. Les caractéristiques suivantes définissent plus précisément les obstacles et les handicaps particuliers auxquels sont confrontés nombre de petits États en matière de développement :

- **Éloignement et isolement.** Trois sur quatre des petits États en développement sont des pays insulaires, dont certains des archipels très dispersés, d'autres sont enclavés, et d'autres encore sont éloignés des grands centres commerciaux. Le coût élevé du transport fait qu'un grand nombre de petits États, comme ceux du Pacifique, ont du mal à exporter pour compenser l'é étroitesse de leur marché domestique. La taille réduite du marché intérieur, combinée à l'éloignement des marchés extérieurs, limite le jeu de la concurrence, ainsi que son effet d'aiguillon sur l'efficacité et l'innovation.
- **Ouverture.** Une large ouverture au reste du monde constitue un avantage. Mais pour de petites économies, cela signifie être exposées aux événements qui surviennent sur les marchés mondiaux et à l'évolution du régime commercial international, autant d'éléments sur lesquels elles n'exercent guère, voire aucune, influence. Les petits États ont également tendance à taxer davantage les importations pour se procurer des recettes, d'où des difficultés lorsqu'ils doivent abaisser les tarifs.
- **Vulnérabilité aux catastrophes naturelles et aux changements environnementaux.** La plupart des petits États sont situés dans des régions sujettes aux catastrophes naturelles telles qu'ouragans, cyclones, sécheresse et éruptions volcaniques, qui touchent généralement l'ensemble de la population et de l'économie. Certains sont menacés par les changements environnementaux de portée planétaire. Les événements défavorables étant généralement ressentis par l'ensemble de la population, il n'est pas possible de répartir les risques à l'échelon national.
- **Diversification limitée.** Du fait de la taille réduite de leur marché intérieur, les petits États ont par définition une production et des exportations relativement peu diversifiées. Lorsqu'une activité dominante est en perte de vitesse, elle est généralement remplacée par une autre activité dominante. Ce qui explique que ces pays soient encore plus vulnérables aux changements extérieurs.
- **Pauvreté.** Certains éléments donnent à penser que l'incidence de la pauvreté est généralement plus élevée, et la répartition de revenu plus inégale, dans les petits États que dans ceux de plus grande taille. Lorsque c'est le cas, l'instabilité du revenu peut être un handicap supplémentaire pour les pauvres, qui sont moins en mesure de supporter les fluctuations de revenu.

- **Faiblesse des capacités.** La faiblesse des capacités, tant dans le secteur privé que dans le secteur public, pose un problème majeur à la plupart des pays en développement, mais plus particulièrement à ceux de petite taille. La situation est encore plus grave dans les pays où les distances intérieures sont grandes et la population dispersée, comme les îles du Pacifique. Côté public, les petits États sont confrontés à des déséconomies d'échelle dès lors qu'il s'agit de fournir des services publics ou d'exercer des fonctions gouvernementales, ce qui explique que la taille du secteur public y soit généralement plus importante que dans d'autres pays en développement. Lorsqu'ils essaient de surmonter les obstacles et de saisir les opportunités dont s'accompagne la mondialisation, les petits États découvrent également qu'ils ne disposent pas des capacités institutionnelles suffisantes pour participer pleinement aux négociations financières et commerciales qui se déroulent au plan international, lesquelles peuvent avoir de profondes répercussions sur leur économie. Comme indiqué plus haut, le manque de diversification et l'absence de concurrence à l'échelon national peuvent entraver l'épanouissement du secteur privé.
1. La combinaison de plusieurs de ces facteurs rend l'économie des petits États spécialement vulnérable, en particulier à deux égards :
- **Instabilité du revenu.** Dans l'ensemble, l'éventail des revenus par habitant et des taux d'accroissement du revenu des pays en développement ne varie guère en fonction de la taille des États. Le revenu des habitants des petits États en développement est cependant plus instable (l'écart type de la croissance annuelle réelle par habitant dans les petits États est d'environ 25 % supérieur à celui des États de plus grande taille). À cela plusieurs raisons, énumérées plus haut, notamment le volume important d'exportations et d'importations et la faible diversification de la production et des échanges, qui les rend vulnérables aux fluctuations des marchés internationaux et aux catastrophes naturelles.
  - **Accès aux capitaux extérieurs.** Il est important pour les petits États d'avoir accès aux marchés financiers internationaux, de manière à pouvoir faire face aux chocs défavorables et à l'instabilité de revenu. Mais il ressort de l'analyse que les marchés privés considèrent généralement les petits États comme plus risqués que ceux de grande taille, si bien qu'il leur est imposé des spreads plus élevés et qu'il leur est plus difficile d'accéder aux marchés.

**LA VOIE A SUIVRE : OBSTACLES A SURMONTER ET OPPORTUNITES A SAISIR  
PAR LES PETITS ÉTATS ; MESURES ET APPUI EXTERIEUR NECESSAIRES**

4. Il ressort des conclusions du Groupe d'intervention que pour relever les défis susmentionnés, il faudra agir sur plusieurs fronts : mener des politiques intérieures solides ; parfois, adopter de nouveaux mécanismes de coopération régionale ; s'assurer du maintien de l'aide et de l'appui extérieur des institutions multilatérales et bilatérales de développement ; et améliorer, dans la mesure du possible, l'environnement extérieur. Le Groupe d'intervention a, en particulier, examiné plus en détail quatre domaines d'intervention jugés particulièrement importants pour le développement des petits États ;

il s'agit des moyens à mettre en œuvre pour régler au mieux les problèmes d'instabilité du revenu et de vulnérabilité, notamment aux catastrophes naturelles ; pour s'adapter au nouveau régime des échanges internationaux ; pour renforcer les capacités ; et pour relever les nouveaux défis, obstacles à surmonter et opportunités à saisir, d'une économie sans frontières. Le rapport définit le programme de travail qui a été engagé dans tous ces domaines, sous forme d'interventions concrètes, de travaux d'analyse ou de nouvelles initiatives lancées par les États eux-mêmes ou la communauté internationale. Toutes ces conclusions vont dans le sens des avis exprimés dans le cadre des larges consultations menées par le Groupe d'intervention, et, en particulier, des conclusions de la conférence mondiale organisée à Londres en février dernier.

### **Instabilité, vulnérabilité et catastrophes naturelles**

2. Le Groupe d'intervention propose un certain nombre de mesures pour aider les petits États à surmonter les problèmes liés à l'instabilité du revenu et aux catastrophes naturelles.
  - Les études menées par le Commonwealth et d'autres organisations pour analyser la vulnérabilité des petits États et en déduire des indices de vulnérabilité des pays en développement montrent que la plupart des petits États sont sensiblement plus vulnérables que les pays en développement de plus grande taille. Cette vulnérabilité doit être prise en compte dans les programmes d'aide fournie par les institutions multilatérales qui œuvrent pour le développement, le renforcement du secteur financier et la promotion des échanges.
  - Les caractéristiques propres aux petits États, leur vulnérabilité et la capacité insuffisante de leur secteur privé expliquent en partie que les opérateurs privés jugent difficile et risqué d'y investir. Il convient donc de fournir un volume relativement important d'aide publique aux petits États qui ont pris les dispositions nécessaires pour en faire bon usage et de veiller à ce que les institutions multilatérales continuent de faire preuve de souplesse dans l'application de leurs procédures de reclassement.
  - Compte tenu des risques importants que présentent beaucoup de petits États et des conséquences que peuvent y avoir les catastrophes naturelles, les États eux-mêmes et la communauté internationale doivent explorer de nouvelles voies. L'appui des bailleurs de fonds aux mesures destinées à atténuer les effets des catastrophes naturelles, sur les infrastructures par exemple, pourrait être très payant. Les travaux de la Banque mondiale sur de nouvelles formes d'intervention visant à atténuer les conséquences de ces catastrophes et à mettre en place des dispositifs d'assurance dans les pays des Caraïbes sont des plus utiles à cet égard, de même que l'intention manifestée par la Banque de collaborer avec les États de la région pour mettre au point et financer des mécanismes de répartition des risques à l'échelon régional. Il s'agit de compléter le dispositif renforcé de prévention et d'atténuation des effets des catastrophes (comme avec le Consortium ProVention), qui peut sensiblement réduire le coût des dommages occasionnés. À partir de là, on pourra élaborer des formules du même type applicables à d'autres domaines.

- Beaucoup de petits États sont toujours tributaires de la production de produits de base, aussi serait-il bon que le Groupe de travail international sur les risques associés aux produits de base examine, dans le cadre de ses futurs travaux, les problèmes et les produits de base qui intéressent ces États. Nombre de petits États étant cependant confrontés à différents types de risques, comme les fluctuations des recettes touristiques ou différents régimes de propriété foncière, il faudra combiner plusieurs formules pour en venir à bout.
- La vulnérabilité des petits États n'est pas que d'ordre économique ; elle a aussi souvent trait à l'environnement physique. Il est impératif que le développement aille de pair avec la protection de l'environnement si l'on veut qu'il soit écologiquement durable. On a commis des erreurs dans ce domaine, notamment en poussant au développement inconsidéré du tourisme ou à la surexploitation de ressources non renouvelables. Cette vulnérabilité environnementale est encore aggravée par l'impact que pourraient avoir les changements climatiques sur certains petits États, en particulier dans le Pacifique. Il importe que les bailleurs de fonds et les institutions internationales, notamment la Banque mondiale, continuent d'aider les petits États à cet égard, à la fois par leurs conseils et leur appui financier.

### **Adaptation au nouveau régime des échanges mondiaux**

3. Les petits États ne doivent pas seulement adapter, mais bien transformer, leur économie s'ils veulent tirer parti de la mondialisation et de l'ouverture croissante de l'environnement commercial à l'échelle planétaire ; pour les petits États, comme pour les autres pays en développement, la politique commerciale doit faire partie intégrante d'une solide stratégie globale de développement économique. Il faudra définir clairement l'orientation des politiques commerciales et réglementaires, ainsi que la durée des périodes de transition, si l'on veut mettre le processus sur les rails et attirer de nouveaux investissements. Toute action visant, lorsque c'est possible, à atténuer ou éliminer les barrières aux exportations des petits États sera également utile.
- Les travaux du Groupe d'intervention montrent que beaucoup de petits États se heurteront à des difficultés particulières pour opérer un tel changement et qu'ils auront besoin de temps pour s'adapter au nouveau régime des échanges internationaux et définir l'enchaînement des réformes économiques à engager. Il faudrait admettre que la vulnérabilité propre à un grand nombre de petits États justifie qu'ils fassent l'objet d'un traitement spécial en ce qui concerne certains aspects déterminants pour la transformation de leur économie, notamment la durée de la période de transition, alors que la libéralisation des échanges internationaux se poursuit et que les régimes préférentiels spéciaux continuent d'être supprimés. Il conviendrait d'examiner la procédure actuelle d'adhésion à l'OMC et la manière dont elle affecte les petits États, afin de déterminer si elle peut être simplifiée et rendue moins coûteuse pour les pays qui souhaitent y adhérer.
  - L'autre problème des pays qui souhaitent devenir membres de l'OMC est qu'ils doivent disposer de ressources suffisantes pour participer pleinement aux négociations commerciales internationales. Le Commonwealth, par l'intermédiaire de

ses conseillers commerciaux permanents à Genève et Fidji, fournit déjà une aide de ce type à ses pays membres. Il continuera de le faire et s'est dit prêt à initier l'expansion de ce type de services. L'UE finance actuellement un bureau des pays ACP à Genève pour faciliter les relations et les négociations avec l'OMC et la CNUCED. Un appui supplémentaire serait fort apprécié, comme l'a été la création récente d'un centre de conseil sur les règlements de l'OMC. L'OMC devrait envisager d'autres moyens d'aider ses pays, notamment en permettant à des groupes de petits États d'être représentés collectivement, s'ils le souhaitent, lors des discussions.

- La libéralisation des échanges peut avoir des conséquences budgétaires importantes pour les petits États. Le FMI doit continuer de faire preuve de pragmatisme dans les conseils qu'il donne aux petits États, lesquels risquent de perdre une source importante de recettes publiques par suite de l'abaissement des tarifs, en reconnaissant que, pour certaines petites économies ouvertes, l'application d'un tarif monôme pourrait faire partie d'un régime fiscal efficace. À mesure qu'ils évoluent vers une économie davantage axée sur les services, les petits États devront cependant élargir l'assiette fiscale des impôts de consommation. Ils auront également besoin d'une assistance technique du FMI et d'autres organismes dans le domaine de l'administration fiscale.

### **Renforcement des capacités**

4. Les petits États et ceux qui leur fournissent un appui doivent continuer de s'attaquer aux problèmes de l'insuffisance des capacités tant dans le secteur privé que dans le secteur public. Il faudra, pour ce faire, prendre des mesures concrètes dans plusieurs domaines.
- On s'emploiera en permanence à rassembler des informations sur les mesures et les stratégies appliquées dans les petits États, celles qui donnent de bons résultats et celles qui ne marchent pas, et à communiquer ces renseignements et ces données d'expérience aux pays de la région ou extérieurs à la région.
  - Un bon moyen de s'attaquer aux contraintes de capacités des petits États est de mettre en place, lorsque c'est possible, des stratégies régionales. Les institutions multilatérales et les autres bailleurs de fonds doivent renforcer les programmes existants, en améliorant leurs services de prêt et hors prêt, afin d'encourager et d'appuyer ce type de coopération, en particulier en aidant les organisations régionales qui s'occupent essentiellement des petits États.
  - Pour contribuer au renforcement des capacités du secteur privé, il faut agir à l'échelon régional et national, en fournissant notamment des informations pour faciliter la prise de décisions commerciales et des cours de formation, et en encourageant la constitution de réseaux et d'associations d'entrepreneurs. La réglementation et la politique de concurrence des services d'utilité publique est un autre aspect du problème que les institutions multilatérales peuvent également aider à résoudre ; cet aspect revêt en effet une importance considérable dans les petits États où la prestation de ces services relève généralement d'un monopole ou d'un oligopole.



- Le nombre des bailleurs de fonds et des conditions qu'ils posent constitue souvent une charge lourde et inutile pour de petits États aux moyens administratifs limités. C'est le constat qui ressort clairement d'une étude récemment réalisée par le Département de l'évaluation des opérations de la Banque mondiale. Il faut régler le problème différemment en s'appuyant sur les principes de partenariat et de maîtrise du processus par le pays qui sous-tendent le Cadre de développement intégré. Les bailleurs de fonds et les organismes internationaux doivent collaborer à l'échelon national, dans le cadre de partenariats pilotés par le pays lui-même, afin de coordonner leurs objectifs, de rationaliser leur appui et de simplifier et d'harmoniser leurs procédures pour réduire ces contraintes. Il conviendrait à cet égard qu'ils contribuent au renforcement des capacités nationales et resserrent les liens de collaboration avec les organisations régionales.
- Le renforcement des capacités institutionnelles doit être entrepris en étroite collaboration avec les organismes bénéficiaires et être soigneusement adapté à leurs besoins particuliers. À en juger par ce qui a déjà été fait dans les pays du Pacifique, il semblerait qu'un engagement à long terme des bailleurs de fonds soit nécessaire pour renforcer les capacités institutionnelles et humaines qui sont généralement faibles. En outre, il faudra concevoir des activités de renforcement souples et adaptées aux besoins et aux réalités politiques de chaque pays.

### **Nouvelles opportunités et nouveaux défis de la mondialisation**

5. Un certain nombre de petits États auront besoin d'une aide et de conseils extérieurs pour repositionner leur économie. Ils doivent créer un environnement favorable et mener de bonnes politiques publiques, notamment en matière de formation et d'éducation ou pour mettre en place un cadre réglementaire, de manière à encourager de nouvelles activités, en particulier dans le secteur des services. Pour beaucoup d'entre eux, il sera important d'intervenir dans deux domaines précis.
- La nouvelle activité de service dans laquelle un certain nombre de petits États obtiennent de bons résultats est la prestation de services financiers, extraterritoriaux ou soumis à la réglementation nationale. Ce type de services a pris une importance considérable dans l'économie de nombreux petits États. Pour diverses raisons, les centres financiers extraterritoriaux sont devenus un sujet de préoccupation pour la communauté internationale. Il est clair que les pratiques et les normes réglementaires applicables aux transactions financières doivent être améliorées et que des dispositions doivent être prises pour prévenir la criminalité financière et fiscale et prendre en considération les préoccupations liées aux aspects négatifs de la concurrence fiscale. Les améliorations dans ces domaines peuvent profiter aux petits États tout en réduisant les risques pour le système bancaire et financier international. Nombre de ces États prennent déjà part aux efforts engagés à l'échelon international pour lutter contre le blanchiment de l'argent. Il importe que les institutions multilatérales et d'autres organismes aident à renforcer la réglementation et la supervision du secteur financier. En raison de l'impact qu'ils pourraient avoir à l'échelon international, les centres financiers extraterritoriaux sont actuellement

examinés de près par le Forum sur les effets négatifs de la concurrence fiscale et le Forum sur la stabilité financière (FSF) de l'OCDE. Cela préoccupe d'ailleurs un certain nombre de petits États, qui ne sont pas représentés à l'OCDE et au FSF et qui ne sont pas suffisamment consultés sur les questions examinées. Lors de la conférence qui s'est tenue à Londres en février dernier, l'OCDE a indiqué qu'elle était prête à engager un dialogue constructif sur la concurrence fiscale avec les petits États et à répondre à leur demande que cette question fasse l'objet d'un examen multilatéral. Il est important que tous ces problèmes soient traités dans un forum international où les petits États puissent faire entendre leur voix, de sorte que leurs intérêts puissent être pris en compte.

- Enfin, les travaux consacrés aux possibilités offertes par les techniques de l'information et le commerce électronique aux petits États isolés semblent indiquer que ces nouvelles technologies pourraient grandement contribuer au développement de ces pays. Mais la réalisation de ce potentiel passe par la mise en place de bons équipements publics, en particulier l'aménagement d'un cadre réglementaire qui permette de fournir des services de télécommunications bon marché et de bonne qualité. Il importe de noter qu'un grand nombre de petits États devront, pour ce faire, solliciter l'appui des banques multilatérales de développement et d'autres institutions.

#### **INTERVENTIONS CONCRETES DES INSTITUTIONS MULTILATERALES**

5. Les cadres d'intervention relevant plus précisément de la Banque mondiale et du Secrétariat du Commonwealth, qui sont définis dans la deuxième partie du rapport, concernent la compilation et la diffusion de connaissances, le renforcement des capacités institutionnelles, notamment l'appui à des stratégies régionales, la gestion des risques et la gestion de la période de transition.

6. L'action de la Banque mondiale en faveur des petits États est axée sur la définition et la mise en œuvre de stratégies qui permettent de lutter efficacement contre la pauvreté via l'application de plusieurs grands principes : maîtrise du processus par le pays, participation des intéressés, formation de partenariats et approche intégrée du diagnostic et de la mise au point de mesures spécialement adaptées aux réalités. Les programmes de travail des petits États sont élaborés à partir du diagnostic et de la SAP établis pour chaque pays, mais compte tenu des problèmes propres aux petits États du fait de leur vulnérabilité et durant la phase de transition, il est primordial de lier les services de prêt et hors prêt pour appuyer la réforme des institutions et des politiques publiques. Le rôle de la Banque consiste, plus précisément, à :

- continuer de faire preuve de souplesse dans l'application de la politique de reclassement, y compris des crédits de l'IDA, en tenant compte des caractéristiques propres aux petits États, de sorte qu'aucun de ces pays ne soit reclassé prématurément ;
- réduire les coûts de transaction pour les petits États, en prônant activement une meilleure coordination des bailleurs de fonds et en explorant la possibilité pour les petits États de mettre pleinement à profit la souplesse de ses nouveaux instruments de

prêts, comme les prêts-programmes évolutifs (APL) et les prêts pour le développement des connaissances et l'innovation (LIL) ;

- appuyer le développement du secteur privé en aidant les petits États en transition qui ont entrepris de transformer leur économie à relever les défis de la mondialisation ; il s'agira en particulier de les aider dans les domaines de l'éducation et de la formation, à améliorer le cadre réglementaire, à renforcer les infrastructures, et à prendre les mesures et les décisions d'investissement qui s'imposent pour exploiter les possibilités offertes par les technologies de l'information et le commerce électronique ;
- soutenir les initiatives régionales, qui offrent un bon moyen aux petits États de surmonter les déséconomies d'échelle pesant sur leur secteur public et leur secteur privé ;
- contribuer à abaisser le coût des dommages occasionnés par les catastrophes naturelles, notamment en fournissant des prêts à la construction d'infrastructures qui résistent aux catastrophes et en explorant de nouvelles formules qui permettent à la Banque d'appuyer la mise en commun des risques et l'instauration d'un système d'assurance contre les catastrophes ; et
- continuer, en collaboration avec les petits États, à prêter attention aux questions transsectorielles et contribuer à l'accumulation et au partage des connaissances dans ce domaine, qu'elles soient générées à l'intérieur ou à l'extérieur de l'institution, par divers moyens comme la création à l'échelle de la Banque d'un groupe thématique sur les petits États, la mise au point d'un site web de la Banque sur les petits États ou l'organisation de rencontres périodiques permettant aux représentants de petits États de partager leur expérience et de discuter des derniers événements. Ces actions seront coordonnées avec les mécanismes existants, comme SIDS/Net, réseau du PNUD consacré aux petits États insulaires en développement.

7. Le Commonwealth s'engage pour sa part à maintenir et, lorsque c'est possible, à accroître le niveau global du soutien qu'il apporte actuellement au développement des petits États, tant pour ce qui est de ses efforts de sensibilisation que de ses prestations d'assistance technique. Ses services de conseil portent plus précisément sur la vulnérabilité, la gestion des risques, les négociations commerciales et le renforcement des capacités des organisations régionales qui s'occupent des petits États, l'accent étant mis sur son aptitude :

- à renforcer ses interventions en faveur des PMA et à amener les institutions des Nations Unies et d'autres organismes à ajouter le critère de vulnérabilité à la liste des paramètres pris en compte pour déterminer le traitement dont bénéficieront les petits États en matière de reclassement, d'apports d'aide, de stratégie de développement et d'investissement ;

- à aider à la création, au niveau national et régional, de marchés des capitaux, de bourses des valeurs et de mécanismes de gestion des risques associés aux produits de base ;
- à initier le renforcement du mécanisme déjà en place à Genève pour aider les petits États à traiter avec l'OMC et à s'entretenir avec l'UE dans le cadre des négociations relatives à l'accord qui fera suite à la Convention de Lomé IV ;
- à appuyer le renforcement des capacités des obligations régionales s'occupant principalement des petits États ;
- à prendre l'initiative d'une expansion de la TIAF (Trade and Investment Access Facility), de sorte qu'elle fournisse des conseils de politique économique et une assistance technique aux petits États et qu'elle les aide à promouvoir les investissements commerciaux pour leur permettre de profiter des possibilités offertes par la mondialisation ;
- à trouver les moyens d'accroître encore la capacité de l'Initiative du Commonwealth pour l'investissement privé à fournir des fonds du type capital-risque et à mobiliser des ressources financières au profit des petits États ; et
- à rechercher un accord sur la mise en place d'un mécanisme qui permette d'assurer que les organisations partenaires honoreront bien leurs engagements et leurs propositions concernant leurs relations avec les petits États.

8. Les organisations partenaires s'emploient également à définir le cadre de leurs interventions en faveur des petits États. La deuxième partie du rapport décrit les initiatives soumises au Groupe d'intervention par diverses organisations (FMI, OMC, UE, ONU, PNUD, CNUCED) et les principales banques régionales de développement. Diverses mesures sont envisagées :

- On fera en sorte que les critères d'admissibilité aux ressources concessionnelles de la facilité du FMI soient très proches de ceux appliqués par l'IDA ; le FMI continuera également de donner aux pays qui ont des difficultés de balance des paiements accès aux mécanismes de prêt et de crédit du Fonds ; il continuera par ailleurs à fournir une large gamme de services d'assistance technique. Le FMI étudie, en concertation avec le PNUD et d'autres bailleurs de fonds, la possibilité de créer un centre régional d'assistance technique dans les Caraïbes semblable à celui déjà en place dans le Pacifique sud.
- L'UE, quant à elle : s'emploie actuellement à financer la création d'un bureau des ACP à Genève pour aider les pays membres à négocier avec l'OMC ; tiendra compte de la vulnérabilité des petits États dans l'élaboration des programmes en leur faveur ; a mis au point un programme de prévention et de préparation aux catastrophes naturelles et d'atténuation de leurs effets à l'intention des États susceptibles d'être frappés par de telles catastrophes ; appuie les transformations que doivent entreprendre les pays dont l'économie est essentiellement tributaire de la banane, en

améliorant la compétitivité de ce secteur, en créant de nouvelles activités pour remplacer la production traditionnelle de ce produit de base, en finançant de nouvelles infrastructures et en aidant la main-d'œuvre à se recycler ; et travaille à la création d'un nouveau mécanisme d'investissement pour appuyer le développement du secteur privé dans les pays ACP.

## CONCLUSION

6. Les petits États ont en commun un certain nombre de handicaps qui posent des problèmes de développement particuliers dans le contexte de la mondialisation de l'économie. Le rapport du Groupe d'intervention, tel qu'il est résumé ci-dessus, fait un certain nombre de propositions pour surmonter ces obstacles. Pour certaines, des actions appropriées ont déjà été engagées. Pour d'autres, le rapport indique des pistes qu'il serait bon d'explorer. Pour d'autres encore, le Groupe d'intervention n'a guère fait que poser des problèmes auxquels il faudrait s'attaquer dès à présent. Le Groupe d'intervention recommande que ces points soient inscrits à un ordre du jour ultérieur. Toutes ces questions ne pourront être réglées qu'au prix d'un effort concerté des petits États eux-mêmes et de la communauté internationale.